



Enfant procédure de divorce

Par Tirondrond

Bonjour,

Cela fait bientôt 2 ans que je suis en procédure de divorce avec mon ex mari, il a refait sa vie avec la femme avec qui il m'a trompé. Cette dernière est enceinte et je souhaiterais savoir ce qu'il encours ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

Ce qu'il encourt ?

Si vous avez envie de faire durer le divorce, vous pouvez tenter de d'obtenir une petite indemnité pour le préjudice moral causé par l'adultère si vous pouvez prouver un préjudice moral. Vous pouvez aussi tenter le divorce pour faute, long, pénible et coûteux.

Sinon il "encourt" simplement de devenir père, avec les devoirs que cela implique notamment sur le plan financier. Et ce si jamais il reconnaît le bébé ou si la mère fait reconnaître judiciairement la paternité.

Par Tirondrond

Merci de votre réponse.

J'ai voulu divorcer à l'amiable pour que cela ne dure pas longtemps mais mon avocate ne fait pas son travail correctement et cela fait 2 ans que notre divorce dure.

Préjudice peut être prouvé car j'ai des éléments en ma possession mais je n'ai pas envie que la procédure dure encore plus.

Par Isadore

Un divorce amiable n'est pas adapté à votre situation. Cela impliquerait d'être d'accord sur tout. Votre avocate ne peut pas décider à votre place de trouver un accord avec Monsieur.

Un divorce ne peut aller vite que si les deux époux en ont décidé ainsi et sont prêts à trouver un compromis. Si un des deux époux se bute, soit l'autre cède soit ça traîne.